

**Étaient présents :**

MM GLEMOT Étienne, PERRAULT Eugène, CHALET Daniel, MME HAMARD Marie-Claude, MM ROUSSEAU Jean-Paul, BOURGEAIS Michel, MME CHARRAUD Isabelle, M BONSERGENT Jean-François, MMES ROBIN Anne, LEJOLY Aline, MM GABORIAUD Bernard, MUHAMMAD Nooruddine, COULAS Frédéric, SIRJEAN Benjamin, MMES MELLIER Nicole, CROSVILLE Isabel, VERGER PRAT Isabelle, MM PARE Joël, SAULOUP Hugues, RENOUEM Emmanuel, BUREAU Arnaud, MMES POMMIER Céline, THIBAUT Danielle.

**Étaient excusés :**

Mme Véronique BAUDEY, qui avait donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.  
Mme COCHARD Virginie, qui avait donné pouvoir à M Eugène PERRAULT.  
Mme Marie JAMET, a donné pouvoir à Mme Aline LEJOLY après son départ.  
Mme Annie ORHAN.

**Secrétaire de séance :** M Jean-Paul ROUSSEAU.

**Assistaient également à la réunion :** Mme Marie-Christine JEMIN (Directrice Générale des Services) et Mme Sophie DAILLÈRE (Service Administratif).

**Ouverture de la séance à 20h30.**

**➤ Approbation du compte rendu de la précédente réunion**

*Adoption à l'unanimité.*

**➤ Adoption de l'ordre du jour de la séance**

Monsieur le Maire propose :

**1/ d'ajouter 1 point supplémentaire :**

Commission Urbanisme :

→ ZA de la Grosse Pierre – vente parcelle – Société RDG.

**2/ de retirer le point suivant :**

Commission Patrimoine :

→ Presbytère – huisseries.

**3/ les modifications ou précisions dont les suivantes :**

Commission Finances :

→ Salle David d'Angers – modification tarifs week-end (catégorie 2).

→ Intégration des voiries Lotissement de la Barillerie – 175 mètres linéaires.

Commission Urbanisme :

→ Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) – plan et notes sur les différentes rencontres.

→ ZAC Jules VERNE – modification n° 8 – extrait du rapport.

→ Lotissement Michel RICHARD – approbation du DCE – projection de 2 plans.

Commission Voirie :

→ Lotissement Michel RICHARD – choix du SPS – Cabinet AAMOCS : 860 € HT.

→ Aménagements paysagers – devis entreprise VEGETAL SERVICES : 2 500 € HT.

→ Aménagements voirie – points apports volontaires – devis entreprise DURAND : 14 110 € HT.

Commission Patrimoine :

→ Cimetière : numérotation des rangs – devis entreprise DOUTRE : 660.90 € HT.

*Adoption à l'unanimité.*

Il précise qu'il n'y a pas d'informations relatives aux décisions prises par délégation.

➤ **Agenda du Maire**

M. le Maire informe le Conseil de ses différentes rencontres depuis le dernier Conseil.

➤ **Agenda de Jean-François BONSERGENT - Conseiller Général**

M. le Conseiller Général présente son agenda.

⇒ **COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION**

*Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU*

→ **Commission « FINANCES » :**

▪ **Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement – année scolaire 2011-2012**

Monsieur ROUSSEAU, Adjoint en charge des Finances, rappelle au Conseil que chaque année, la commune adresse une facture aux communes dont les enfants fréquentent l'école publique Edmond GIRARD. Il précise qu'il s'agit principalement des communes d'ANDIGNE, PRUILLE et CHAMPTÉUSSE, qui n'ont pas d'école publique sur leur territoire. Il informe le Conseil que le nombre exact d'enfants sera comptabilisé en début d'année.

*Participation proposée pour l'année scolaire 2011-2012 :*

→ Pour un enfant scolarisé en maternelle :

- ♦ Dépenses de fonctionnement : 915,96 €
- ♦ Dépenses pour fournitures scolaires : 25,27 €
- ♦ Dépenses pour récompenses scolaires : 15,74 €
- ♦ Dépenses pour arbre de Noël : 14,98 €

*Soit un total de : **971,95 €***

→ Pour un enfant scolarisé en primaire :

- ♦ Dépenses de fonctionnement : 447,03 €
- ♦ Dépenses pour fournitures scolaires : 25,27 €
- ♦ Dépenses pour récompenses scolaires : 15,74 €

*Soit un total de : **488,04 €***

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver ces montants et de l'autoriser à envoyer une facturation aux communes « utilisatrices ».

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Travaux en régie : certificats administratifs et décisions modificatives correspondants**

Monsieur ROUSSEAU précise que les agents des Services Techniques ont effectué des travaux en régie dans plusieurs bâtiments communaux.

A ce titre, les communes sont autorisées à valoriser ces travaux réalisés en régie et à faire figurer ces dépenses, en section d'investissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer l'ensemble des certificats administratifs correspondants à ces travaux et à engager les décisions modificatives correspondantes.

Pour information ci-après, le montant des dépenses, par chantier : volet « fournitures » et volet « personnel » :

<b>CHANTIERS</b>	<b>Montant des Fournitures TTC</b>	<b>Charges en Personnel</b>
Espaces verts – rue de la Pièce Neuve	1 437,83 €	2 653,51 €
Espaces verts – Groupe Scolaire Edmond GIRARD	1 299,86 €	2 939,86 €
Mise en place « passe légumes » et machine à pain – cantine – Groupe Scolaire Edmond GIRARD	3 307,85 €	1 374,48 €
Peinture et divers à la piscine	1 728,22 €	8 666,86 €
Réalisation Chenil	3 873,36 €	6 414,24 €
Mezzanine Dépôt (atelier municipal)	520,22 €	1 985,36 €
Terrain de Tennis	187,30 €	458,16 €
Création Serre	3 593,67 €	3 130,76 €
Parking Presbytère	558,03 €	2 138,08 €
Salle de restauration – Espace Emile JOULAIN	6 296,47 €	5 803,36 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 802,81 €</b>	<b>35 564,67 €</b>

Soit un total de **58 367,48 € TTC** – à reprendre sur les comptes suivants :

- Fonctionnement – recettes – cpte 722
- Investissement – dépenses – cpte 21318
- Virement de la section de fonctionnement – recettes – cpte 021
- Virement section d'investissement – dépenses – cpte 023

*Adoption à l'unanimité.*

#### ▪ **Tarifs publics 2012**

Présentation par Monsieur ROUSSEAU, Adjoint en charge des Finances, des différents tarifs des services publics, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

*Un tableau récapitulatif de l'ensemble des tarifs avait été adressé à chaque Elu auparavant.*

Monsieur ROUSSEAU précise au Conseil que pour la Salle David d'Angers, une modification du tarif a été apportée sur le montant appliqué le week-end, concernant la catégorie 2 (exposition commerciale). La location de cette salle pendant un week-end sera facturée à la journée.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'adopter ces tarifs pour l'année 2012.

*Adoption à l'unanimité.*

#### ▪ **Service de Protection des Animaux (SPA) – signature convention annuelle**

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention annuelle.

Montant de la prestation : 0,22 €/habitant x 3 742 habitants + TVA, soit un montant total TTC de 984,60 €.

*Adoption à l'unanimité.*

#### ▪ **Révision loyer – bureaux des permanences avec Conseil Général.**

Monsieur ROUSSEAU rappelle au Conseil que le Département de Maine & Loire loue deux bureaux dans les locaux de la mairie. Il indique que la Trésorerie a adressé un courrier à la commune afin de réviser le montant des loyers des bureaux des permanences.

Il informe le conseil qu'un rappel sera appliqué à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Le précédent loyer mensuel était de 197,92 €. Désormais, le montant révisé s'élève à 199,22 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil à accepter le montant révisé du loyer.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) – révision statutaire – intégration de nouvelles voiries**

La commune transfère régulièrement ses voiries, après leur création.

Ci-dessous un rappel des tarifs d'intégration :

Pour les lotissements :

→ Les 5 premières années : 0,26 €/m<sup>2</sup> (valeur 2010)

→ À partir de la 6<sup>ème</sup> année : 0,57 €/m<sup>2</sup> (valeur 2010)

Pour les autres voiries :

→ Intégration dès leur création : 0,57 €/m<sup>2</sup> (valeur 2010)

La surface qu'il est proposé d'intégrer est de 7 390 m<sup>2</sup>, correspondant à la surface des voiries du Lotissement du Bocage.

*La conséquence est une diminution de notre attribution de compensation (versée par la Communauté de Communes chaque année) de 1.921,57 € à compter de 2012.*

L'attribution de compensation s'élèvera pour 2012 à 424 954,31 €.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Mairie – informatique – renouvellement PC – Société A2Points**

Proposition d'acquisition de deux nouveaux PC et pack office : 399 € HT + 179 € HT pour chacun d'eux. Ces deux nouveaux PC seront installés à l'accueil et à l'état civil.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer cette commande.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Décisions modificatives**

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à engager les modifications suivantes :

→ Sur le budget assainissement – construction Station d'épuration – transférer 50.000 € du compte « dépenses imprévues » au compte « travaux » - pour permettre de financer la réactualisation des prix.

→ L'ensemble des Décisions Modificatives liées aux travaux en régie (cités ci-dessus).

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Redevances d'utilisation du réseau électrique – ERDF – Lotissement de la Barillerie – intégration des voiries dans le domaine communal**

Pour permettre au SIEML de recevoir des redevances d'utilisation du réseau électrique par ERDF, la commune doit délibérer en attestant l'incorporation dans le domaine public de la commune des voiries desservant les lotissements. Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer sur l'intégration des voies du lotissement de la Barillerie, pour 175 mètres linéaires concernés.

Ces voies seront transférées dans un second temps à la Communauté de Communes.

*Adoption à l'unanimité.*

→ **Commission « PERSONNEL »**

▪ **Service Technique – espaces verts voirie – signature contrat aidé**

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer :

→ Un contrat « CUI » (Contrat Unique d'Insertion) avec un agent, pour une durée de 6 mois, à compter du 5 décembre 2011.

→ La convention avec l'ETAT pour bénéficier d'une aide à hauteur de 70 %.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Service Administratif – service « comptabilité » – signature CDD**

Dans le cadre de l'arrêt de travail de l'agent en charge de la comptabilité qui doit se prolonger jusqu'au 6 janvier prochain, Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer un contrat à durée déterminée.

Ce contrat sera établi pour une durée de 3 mois afin de faire face aux tâches quotidiennes pendant cette absence et aider l'agent à son retour pour reprendre tous les dossiers reportés.

Il précise que ce contrat sera effectif à compter du 6 décembre 2011 et d'une durée hebdomadaire de 28 heures (soit 3 jours ½/semaine).

Monsieur le Maire ajoute que cet agent a une bonne expérience en comptabilité.

*Adoption à l'unanimité.*

⇒ **COMMISSION URBANISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

➤ *Résultat du travail de la commission.*

Rapporteur : Arnaud BUREAU

Compte rendu du 29/11/11 :

Analyse des documents d'urbanisme :

- 8 permis de construire dont les îlots A et B ZAC de DURVAL par Maine & Loire Habitat – Il reste 9 terrains à bâtir dans les deux tranches ouvertes de cette ZAC et 5 dans le Lotissement du Bocage.
- 7 déclarations préalables.
- 11 certificats d'urbanisme.
- 7 droits de préemption.

▪ **Plan Local d'Urbanisme - Cabinet URBA OUEST – avenant n°1 au contrat – durée de la prestation**

Début 2010, le Conseil Municipal avait délibéré, confiant l'étude du PLU au cabinet URBA OUEST CONSEIL. Le délai de réalisation de l'étude était de 2 ans.

Le cabinet URBA OUEST CONSEIL, par courrier en date du 13/10/2011 sollicite un report de délai pour différentes raisons, indépendantes de sa volonté.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant n°1 à ce marché, pour prolonger le délai sur ces 3 marchés (LE LION D'ANGERS, GREZ NEUVILLE et PRUILLE) de 10 mois.

Il ajoute que cette demande de report n'entraîne aucune incidence financière.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Monsieur le Maire précise au Conseil que dans le cadre de la réalisation d'un PLU, il y a obligation d'organiser, au sein du Conseil Municipal, en séance publique, **un débat** sur le PADD, au minimum 2 mois avant l'arrêt du projet.

Monsieur le Maire commente le plan présenté au vidéoprojecteur et **les objectifs généraux** suivants :

- Accueillir 350 nouveaux logements à l'horizon 2021,
- Renforcer l'agglomération et mettre l'accent sur les opérations de renouvellement urbain,
- Réaliser un développement urbain garant d'une mixité d'habitat et de population,
- Opérer une densification de l'hyper centre,
- Compléter et diversifier l'offre préexistante en équipements,
- Renforcer la dynamique économique :
  - Par l'aménagement de nouveaux sites industriels
  - Par le comblement des espaces résiduels dans les parcs d'activités existants

- Par un recentrage des nouveaux quartiers sur les lieux de vie commerciale et la centralité de services,
- Par une meilleure interconnexion des quartiers entre eux
- S'assurer d'une cohérence et d'une continuité dans la politique d'aménagement et de développement avec les communes voisines,
- Protéger les sites sensibles au niveau environnemental, paysager, ...,
- Protéger d'une manière souple le maillage bocager, les arbres remarquables actuels et en devenir,
- Favoriser une évolution du bâti épars et permettre très ponctuellement quelques changements de destination,
- Renforcer et diversifier la dynamique touristique tournée sur les rivières et l'hippodrome,
- Protéger le patrimoine local par des dispositions adaptées
- Se prémunir du risque inondation

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que ce débat porte sur **les principaux points du PADD**, à savoir :

→ **Un développement urbain contenu, mettant l'accent sur le renouvellement urbain autant que possible et la réalisation d'une mixité d'habitat et de population.**

- Réutiliser les îlots enclavés pour réaliser des opérations plus collectives, mixtes et denses
- Mise en place d'un véritable quartier dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain – Quartier associant habitat collectif, locatif, en accession, la Maison Médicale et la Maison de Retraite, des rez-de-chaussée commerciaux
- Le prolongement de l'espace urbain vers la rocade (quartiers à réaliser du court au long terme, associant habitat, équipements et activités compatibles)

→ **Asseoir la dynamique économique locale.**

- Finaliser l'aménagement de l'ACTIPARC de la SABLONNIERE sans étendre son emprise (Ouvrir à une mixité des activités : artisanat/industrie)
- Aménager la zone économique des Hauts du COURGEON en cohérence avec les politiques communautaire et intercommunautaire de développement

→ **Garantir un niveau d'équipements publics suffisant, adapté à l'évolution de la commune et à son rôle de ville « mère » - Compléter l'offre en équipements.**

- Réserver des espaces suffisants pour l'évolution de la centralité d'équipement existante ou la création de nouveaux équipements
- Aménagements paysagers à réaliser, pouvant servir d'espace de loisirs (en prolongement de la coulée verte à aménager dans la vallée du COURGEON)
- Réserver les espaces en déprise prochaine à l'installation de nouveaux équipements et ainsi appuyer la centralité existante
- Créer un parc de stationnement véhicules légers

→ **Garantir le développement touristique et les loisirs.**

- En favorisant une évolution des constructions et installations inhérentes au site de l'Isle BRIAND
- En créant une aire pour les camping-cars
- Réouverture des chemins de halage à la randonnée

→ **Assurer la mise en valeur et une préservation du cadre de vie.**

- Vers une protection stricte des secteurs de fortes valeurs environnementales et paysagères (sites référencés, vallées...)
- La création d'aménagements paysagers permettant une insertion du parc de stationnement et son isolement par rapport à certains espaces résidentiels
- Aménagement d'une coulée verte piétonne
- Recomposition d'un parc paysager
- Protéger strictement les zones humides

→ **Amélioration et sécurisation des déplacements.**

- Création de nouvelles voies (de désenclavement d'îlot, pour un meilleur écoulement des flux de circulation...)
- Création de nouvelles liaisons douces
- Création d'une passerelle piétonne sur l'OUDON
- Réaménagement du Boulevard HALLIGON, de la rue du Général LECLERC, ..., d'une partie du quai d'ANJOU et de celui de BRETAGNE en axes « Urbains Paysagers » en « Espaces rencontres »
- Elargissement à prévoir dans le cadre du prolongement du contournement du LION D'ANGERS (prolongement envisagé du contournement du Lion d'Angers)
- Aménagement à long terme de certaines intersections
- Renforcement et valorisation des aires de covoiturage
- Veiller à la bonne interconnexion piétonne et cycliste de la ZAC Jules VERNE avec les centres d'intérêts de la collectivité
- Création d'un point intermodal de transport

→ **Préparer le comblement d'enclaves naturelles dans le très long terme.**

- Le comblement des dernières enclaves naturelles de l'enveloppe urbaine à très long terme

Après cette présentation, Monsieur le Maire demande au Conseil s'il y a des remarques ou questions.

*M BUREAU : comme évoqué lors de la commission, il est dommage d'avoir uniquement 350 logements pour les 10 ans à venir. Nous avons plus de besoins sur LE LION et avons tous les services mis en place.*

*M le Maire : Concernant le nombre arrêté, cette question est cadrée par le SCOT. Les élus avaient demandé 6 000 logements et nous n'en avons eu que 5 000 pour le Pays Anjou Bleu. Au sein du Pays, la CCRLA est avantagée du fait de sa proximité avec l'agglomération d'Angers. La répartition en rapport à la situation actuelle nous affecte 350 logements pour les 10 prochaines années.*

*Concernant le second point, 350 logements correspondent à un développement équilibré et une croissance raisonnable de notre ville. Pour mémoire, nous devons construire 15 logements/an pour uniquement maintenir notre niveau de population. Ces 350 logements correspondent donc à notre volonté. Ils ne déstabilisent pas la vie locale et nous permettent un accompagnement de la croissance par des infrastructures nouvelles. Pour le troisième point, ce droit à construire doit déjà être assumé et assuré. Il ne sera réalisé que si nous avons la maîtrise foncière, notamment sur DURVAL (tranches 3 à 5). C'est actuellement notre priorité.*

*Enfin pour le quatrième point, la croissance coûte chère. Il faut donc rester raisonnable pour ne pas déstabiliser nos finances par les besoins de services exprimés par les nouveaux habitants.*

*M PARE : il faut avoir en face les infrastructures, notamment les salles de sports et les écoles.*

*M le Maire : effectivement, nous avons un besoin d'équipement sportif dès aujourd'hui sans attendre d'avoir 1 000 habitants de plus.*

Mme Marie JAMET quitte la séance en raison d'obligations personnelles. Elle donne pouvoir à Mme Aline LEJOLY.

*M CHALET : si au bout de 8 ans, notre quota de droits à construire est consommé, nous pourrions demander à réétudier notre demande.*

*M BONSERGENT : c'est à la demande de l'ETAT que les transferts pourraient se faire des petites communes vers les communes « centres ».*

*M le Maire : Ce volet habitat a fait l'objet de longues réflexions lors de nos réunions PLU. Ce chiffre nous correspond.*

*Par ailleurs, après 32 réunions PLU dont 2 publiques, nous sommes à environ à mi chemin de notre dossier. Je tiens à vous remercier de votre présence passée et future à ces réunions qui ont lieu en journées.*

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de vote sur ce point et fait mention qu'un débat a bien eu lieu.

Une délibération actera ce débat.

#### **▪ Chemin du Grand COURGEON – déclassement et aliénation du chemin communal**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, en date du 3 mai 2010, avait délibéré sur le principe de vente de ce chemin. Une enquête publique a été organisée du 21 septembre au 5 octobre 2010. Les conclusions du rapport du Commissaire Enquêteur sont favorables au déclassement et à l'aliénation de ce chemin.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser :

- À déclasser ce chemin
- De l'aliéner et de le vendre à Monsieur Alban DEMIEULLE – propriétaire du « Grand COURGEON » pour un montant de 6 348,85 €
- De confier la rédaction de l'acte à l'Etude de Maîtres MIGOT et GIRAUD.
- À signer l'acte.

*Adoption à l'unanimité.*

#### **▪ ZAC Jules Verne – modification n°8 – approbation du rapport**

Cette modification n° 8 est consécutive aux besoins des porteurs de projets de la reconstruction de l'EHPAD et du pôle santé social intercommunal. Le projet a été défini avec les services de l'Etat et les porteurs de projets. Le commissaire enquêteur a réalisé son travail de consultation auprès des habitants (extrait du rapport).

Le cabinet URBA OUEST CONSEIL a finalisé la procédure.

Monsieur le Maire donne lecture d'un extrait du rapport du Cabinet et soumet à l'approbation du Conseil le rapport définitif de cette modification.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Lotissement Michel Richard – approbation du DCE et lancement consultation pour viabilisation**

Présentation du plan d'aménager (2 vues) par Monsieur CHALET, Adjoint.

Suite à cette présentation, Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à lancer la consultation des entreprises – en procédure adaptée – pour les travaux de viabilisation.

*M CHALET précise : le permis d'aménager déposé, concerne 1 lot + 1 îlot (qui pourra se subdiviser en 3 lots)*

*M le Maire ajoute : dans l'acte notarié, il sera fait mention de notre volonté de construction multiple sur l'îlot afin d'éviter la vente pour une seule construction.*

*Mme MELLIER : je m'interroge sur le fait de proposer une vente qui sera invalide, je trouve cela « dangereux » !*

*M le Maire : le notaire fait ce qui est juridiquement possible. Par exemple conditionne dès le départ la vente à l'obtention d'un permis groupé.*

*M MUHAMMAD : il conviendra de le faire préciser dans les « conditions suspensives ».*

*Vote : 24 pour et 2 contre. Adopté à la majorité.*

▪ **ZA de la Grosse Pierre – vente parcelle – Société RDG**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 7 septembre 2009, la commune décidait de vendre une parcelle de terrain à la SCI GASNIER Fils, ainsi qu'une mise à disposition d'un terrain attenant, faisant l'objet d'une convention.

Un Permis de Construire a été déposé sur cette parcelle par la Société RDG Développement qui se propose de reprendre ce terrain.

Cette délibération annule et remplace celle de septembre 2009, relative à la vente de cette parcelle à la SCI GASNIER Fils.

*M CHALET ajoute : pour votre information, nous souhaitons garder la parcelle de terrain attenante, qui faisait l'objet d'une convention, pour un espace communal. Nous enlèverons donc de la vente le petit codicille.*

*M le Maire : le prix de vente reste identique.*

*M PARE : Quelle est l'activité de cette Société ?*

*M le Maire : c'est un investisseur commercial qui achète des terrains communaux pour construire et vendre des locaux.*

Proposition de vente à la Société RDG – Vente de la parcelle B 2169 – surface 651 m<sup>2</sup>.

Prix de vente : 30 €/m<sup>2</sup> HT soit 19 530 € + TVA de 3 827.88 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer l'acte de vente avec la Société RDG dans les conditions citées ci-dessus.

*Adoption à l'unanimité.*

⇒ **COMMISSION VOIRIE – RESEAUX – AMENAGEMENT URBAIN – CIRCULATION**

➤ *Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Arnaud BUREAU*

Compte rendu du 29/11/2011 :

La POSTE : projet rénovation - rampe d'accès – début des travaux le 12 décembre jusqu'à Noël – Fourniture de barrières communales en accord avec le mobilier urbain / Station d'Épuration : réactualisation du marché travaux de la Nantaise des Eaux / ZA de la Grosse PIERRE : les candélabres sont posés, le chantier est clos / Planimètres : un nouvel emplacement a été proposé pour remplacer celui qui était prévu Boulevard HALLIGON.

▪ **Lotissement Michel RICHARD**

→ Approbation choix du SPS – Cabinet AAMOCS : 860 € HT.

→ Devis des concessionnaires :

▪ EDF – suppression ligne aérienne : 2 613,55 € HT

(Annule et remplace la DCM ultérieure de l'ordre de 13.000 €)

▪ SAUR – alimentation eau potable – lotissement

▪ Pour mémoire uniquement car mise en concurrence dans le cadre du marché de VRD

▪ SAUR – branchements – eau potable 1 249,05 € HT

▪ SAUR – poteau incendie 3 747,62 € HT

▪ France Telecom – alimentation téléphonique voisin 1 106,35 € HT

TOTAL : 8 716,57 € HT

Monsieur le Maire fait l'observation que le poteau incendie ne sera fait que si l'obligation réglementaire est prouvée, ce qui n'est pas le cas actuellement.

*Vote : 24 pour et 2 contre. Adopté à la majorité.*

▪ **Aménagements paysagers sur divers sites communaux : Espace Emile JOULAIN – parking centre-ville – Lotissement de la Barillerie – points apports volontaires....**

Achats de végétaux – Société VEGETAL SERVICES : 2 500 € HT.

*Adoption à l'unanimité.*

▪ **Aménagements voirie – points apports volontaires**

Monsieur le Maire précise au Conseil que la commune doit prendre en charge les aménagements de trois sites (rue Aristide BRIAND, rue de la Pièce NEUVE et Boulevard HALLIGON) des accès des points de collecte, nécessitant une voirie « lourde » pour permettre un accès aux camions.

Il indique que trois sociétés ont été sollicitées et c'est l'entreprise DURAND qui a été retenue, pour un montant HT de 14 110 €.

*Adoption à l'unanimité.*

⇒ **COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SOLIDARITE**

↳ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabel CROSVILLE

Compte rendu du 23/03/11 :

Etude par la commission : d'une demande d'aide sociale, un dossier d'aide sociale, trois dossiers d'aide aux vacances, deux dossiers télé-sécurité / Information sur les demandes d'allocation Départementale d'Aide aux Personnes Âgées / Collecte de la Banque Alimentaire des 25 et 26 novembre : 1 932 kg ont été collectés sur le territoire de la Communauté de communes (+15.5 % par rapport à 2010) augmentation sur le département de 5 %.

*Madame HAMARD, Adjointe, remercie tous les donateurs et les 50 bénévoles.*

Repas des personnes âgées de +70 ans : le 15 février 2012 à l'Espace Emile JOULAIN – participation de 5 à 10€ - tarif plein pour les conjoints (15€) – réflexion en cours sur l'animation / Atelier « décoration Noël » : le 28 novembre à la Maison de Retraite, en collaboration avec l'Entente des Artisans et Commerçants, ainsi qu'avec les résidents / Cartes de Vœux : illustration demandée à un artiste local / Echange avec les retraités de la ville d'ANGERS : dans le cadre de l'opération « vue de mon clocher », une rencontre est prévue avec l'animateur du CCAS d'ANGERS et la responsable du Club « Rencontres & Loisirs » / Nombre de demandeurs d'emploi au 15/10/2011 : 184 (dont 85 hommes et 99 femmes) / Des tricots seront confectionnés par des résidents de la Maison de Retraite et seront remis à une association humanitaire, lors d'une manifestation officielle.

Commission Logement :

Attribution de plusieurs logements : 3 T2 – 1 T4 – 1 T5 – demandes de logements au

25/08/2011 : 198 et au 23/11/2011 : 224 – demandes importantes de T4 et T5, même nombre pour les T1 et T2, légère augmentation pour les T3.

### **⇒ COMMISSION ENFANCE – VIE SCOLAIRE**

*La Commission ne s'est pas réunie au mois de novembre.*

#### **▪ Ecole Edmond GIRARD – primaire – subvention pour classe de neige**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'école primaire Edmond GIRARD organise une classe de neige, qui se déroulera en Savoie, du 22 janvier au 1<sup>er</sup> février 2012.

Sur 33 élèves concernés en CM2, seuls 31 élèves partiront.

30 élèves sont domiciliés au LION D'ANGERS.

Il propose au Conseil d'engager la dépense dès début janvier sur le budget 2012, sur la base 2011, à savoir 94,65 €/enfant Lionnais.

Il indique que si nécessaire, une réactualisation sera proposée au moment du vote du BM 2012.

*Adoption à l'unanimité.*

### **⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE**

*➤ Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Isabelle CHARRAUD*

Compte rendu du 21/11/2011 :

Bilan de la rencontre annuelle du 4 novembre avec les associations – l'intervention de Monsieur Jacques HAMARD a été très appréciée par les associations sur le thème « la responsabilité des responsables d'associations », correspondant à un réel besoin d'informations – autres thèmes à traiter lors d'une prochaine rencontre : « transmettre sa place de Président », « comment organiser une assemblée générale », « l'accueil des personnes handicapées », « la formation et information des bénévoles »... / Dossier demande de subventions : point sur les documents à adresser aux associations pour un retour le 14/01/2011 / Vie des associations : organisation du cyclo-cross du 13 novembre dernier au Parc de l'Isle, aide matérielle apportée : coupes, vin d'honneur, divers matériels / ACCROSCRAP : projet de mise en scène de photos anciennes sur LE LION D'ANGERS avec exposition à la mairie / Les Marcheurs : démarrage de l'activité « marche nordique » début janvier / ACE du 18 novembre : groupe composé de 13 enfants – les animateurs souhaitent étoffer et rechercher des activités permettant de récupérer de l'argent / Jardins Familiaux : de nouveaux jardiniers vont arriver et d'autres qui n'étaient pas réinscrits au moment de l'assemblée générale. L'attribution des parcelles disponibles sera établie début janvier / Spectacle de Noël organisé par les Haras « les écuries du Père Noël » les 21.22.28 et 29 décembre : spectacle équestre sur la féerie de Noël – information transmise aux associations et affichée dans les salles de sports / Téléthon : remise des dons le 14 décembre à la salle Paillard

### **⇒ COMMISSION COMMUNICATION – PROMOTION DE LA VILLE – CULTURE – ANIMATION – TOURISME et RELATIONS INTERCOMMUNALES**

*➤ Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Isabelle VERGER PRAT*

Compte rendu du 24/11/11 :

Journal du Lion : mauvaise distribution du bulletin de Novembre Décembre, certaines rues n'ont pas reçu le journal – Numéro de Janvier Février : dossier central « l'Espace Emile JOULAIN » – article sur la « dé pigeonnisation » – « action sécurité routière » – « actions sociales » – « tableau numérique » – « ouverture de la bibliothèque » –

« cérémonie des vœux » – commissions « Finances » et « du Personnel » - article sur les subventions – calendrier de distribution pour 2012 identique à celui de 2011 / Site Internet : bonne fréquentation pour novembre 4 512 fois mais moins qu'en octobre (Mondial du LION) – 2 nouveautés : fil d'information plus visible, page d'accueil lien direct avec le journal du lion / Concert symphonique gratuit le 11 décembre 2011 à 15 h à l'Espace Emile JOULAIN : 100 artistes – programmes : musique classique et contemporaine / Inauguration de l'Espace Emile JOULAIN visite de tout âge, animations, pièce de théâtre environ 150 personnes / Budget communication 2012 : panneaux d'informations – plaquette présentation de la ville – Les FOLIKLORES : renouvellement en 2012 – Acquisition logiciel – Inauguration du parc « l'Isle aux enfants » / Spectacles organisés par le Haras National : les 21, 22, 28 et 29 « les Ecuries du Père Noël » / AATI (Association Art Théâtre THORIGNE) spectacle de plein air « Voyage de M PERRICHON » au Château de la Roche aux Fées les 22, 23, 24, 29, 30 juin 2012 et 1<sup>er</sup> juillet 2012 / Validation de la Carte de Vœux 2012 / Vœux du Maire à la population le 23 janvier à 19h / Festivités du 14 juillet 2012 : le bal populaire aura bien lieu / Information : un micro-trottoir sera réalisé par des étudiantes pour une étude sur différents thèmes : le développement territorial, le vieillissement...

*M BOURGEOIS, Adjoint, ajoute : le SISTO bénéficie d'un site Internet très pratique pour diverses informations, à consulter après le 15 décembre 2011 sur [www.sisto.fr](http://www.sisto.fr)*

## **⇒ COMMISSION PATRIMOINE ET SECURITE**

*➤ Résultat du travail de la commission*

*Rapporteur : Benjamin SIRJEAN*

Compte rendu du 22/11/11 :

Rappel des différents points par rapport à l'inauguration de l'Espace Emile JOULAIN et au bâtiment lui-même – Réflexion à mener concernant les tables et chaises de cette salle.

### ▪ Espace « Emile JOULAIN » :

→ Manteau d'Arlequin – Société CONFORT HABITAT – montant 1 237 € HT

→ Deux extincteurs – Société DAAC – 126 € HT

→ Téléphones avec base déportée – Société PULSAT – 65,06 € HT

→ Contrat entretien pour les cuisines – gestion froid et gaz - Société QUIETALIS – 375 € HT/an.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'adopter ces divers devis et de l'autoriser à signer le contrat d'entretien pour les cuisines avec la Société QUIETALIS.

*Vote : 25 pour et 1 abstention. Adopté à la majorité.*

### ▪ Groupe Scolaire Edmond GIRARD – contrat entretien cuisine – Société QUIETALIS

Montant de la prestation annuelle : 511 € HT

*Adoption à l'unanimité.*

### ▪ Mairie – portes d'entrée – contrôle d'accès – Entreprise DBE

Nature des travaux : interphone + combiné : 2 485 € HT

*Adoption à l'unanimité.*

### ▪ Service Technique – équipement de sécurité – Entreprise HEULIN ROUSSEAU

Montant du devis : 441,76 € HT

*Adoption à l'unanimité.*

### ▪ Logement de la Trésorerie – carillon et volets roulants – Entreprise DBE

Montant du devis : 383 € HT

*Adoption à l'unanimité.*

▪ Cimetière :

- Jardin du souvenir – aménagement (rocailles avec bordures) – Société PFG – 2.000 € HT
- Relevé de 20 tombes avec exhumation des corps et transferts à l'ossuaire (fourniture des housses) – Société FUNEROC - 5 518,39 € HT
- Numérotation des rangs – Société FONDERIE DOUTRE – 660.90 € HT

*Adoption à l'unanimité.*

⇒ **INFORMATIONS DIVERSES**

▪ Avis pour l'adhésion de la commune de NOYANT au SIEML pour la compétence « GAZ »

Monsieur le Maire informe le Conseil que par délibération en date du 27 juillet 2011, la commune de NOYANT a décidé de transférer sa compétence « gaz » au SIEML.

Lors du Comité Syndical du SIEML du 12 octobre 2011, les membres présents ont accepté le principe de ce transfert.

Conformément au CGCT, la Conseil Municipal du LION D'ANGERS a un délai de 3 mois pour délibérer sur l'adhésion de cette commune au titre de la compétence optionnelle liée au gaz. Il propose au Conseil d'accepter.

*Adoption à l'unanimité.*

Clôture de la séance à 22h45.

Monsieur le Maire et les Adjointes fixent les prochaines réunions des Commissions.

Prochain Conseil Municipal : le **lundi 9 janvier 2012 à 20h30.**



**Le secrétaire de séance,  
Jean-Paul ROUSSEAU**

**Le Maire,  
Etienne GLEMOT**